

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève
le mardi 24 juillet 1984, à 10 h 30

Président : M. V.L. ISSRAELYAN (Union des Républiques
socialistes soviétiques)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

| | |
|--|---|
| <u>Algérie</u> : | M. B. OULD-ROUIS M. A. TAFFAR |
| <u>Allemagne, République fédérale d'</u> : | M. H. WEGENER M. F. ELBE M. M. GERDTS M. W-E. von dem HAGEN |
| <u>Argentine</u> : | M. J. CARSALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA |
| <u>Australie</u> : | M. R. BUTLER M. R. ROWE Mlle J. COURTNEY |
| <u>Belgique</u> : | M. J-M. NOIRFALISSE |
| <u>Birmanie</u> : | U MAUNG MAUNG GYI U HLA MYINT U PE THEIN TIN |
| <u>Brésil</u> : | M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE |
| <u>Bulgarie</u> : | M. B. KONSTANTINOV M. P. POPTCHEV M. K. STANKOV M. N. MIKHAILOV M. C. PRAMOV |
| <u>Canada</u> : | M. G.B. SKINNER M. R.G. SUTHERLAND M. R. VANIER M. G.K. VACHON |
| <u>Chine</u> : | M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIN CHENG M. ZHANG WEIDONG M. YANG MINGLIANG M. SUO KAIMING |
| <u>Cuba</u> : | M. C. LECHUGA M. P. NUNEZ MOSQUERA |
| <u>Egypte</u> : | M. I.A. HASSAN M. M. BADR M. F. MONIB M. A.M. ABBAS |

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

| | |
|--------------------------------|---|
| <u>Etats-Unis d'Amérique</u> : | M. L.G. FIELDS M. P.S. CORDEN M. H.W. DAVIDSON M. R. SCOTT M. J. MISKEL M. B. MORTON M. A. HOROWITZ M. A. LIEBOWITZ M. J. WOODWORTH M. J.J. TIERNEY M. J.E. McATEER Mme M. WINSTON |
| <u>Ethiopie</u> : | M. F. YOHANNES |
| <u>France</u> : | M. G. MONTASSIER M. H. RENIE M. GESBERT |
| <u>Hongrie</u> : | M. F. GAJDA M. T. TOPH M. L. MATE |
| <u>Inde</u> : | M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA |
| <u>Indonésie</u> : | M. S. SUTOWARDOYO M. I.M. DAMANIK M. I. WIRANATAATMADJA |
| <u>Italie</u> : | M. M. ALESSI M. G. ADORNI BRACCESI M. M. PAVESE |
| <u>Japon</u> : | M. M. IMAI M. M. KONISHI M. T. ISHIGURI M. T. KAWAKITA |
| <u>Kenya</u> : | - |
| <u>Maroc</u> : | M. O. HILALE |
| <u>Mexique</u> : | M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. F. MACEDO RIBA |
| <u>Mongolie</u> : | M. D. ERDEMBILEG M. S-O BOLD M. T. ZORIGTBAATAR |
| <u>Nigéria</u> : | M. J.O. OBOH |

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

| | |
|--|--|
| <u>Pakistan</u> : | M. M. AHMAD M. K. NIAZ |
| <u>Pays-Bas</u> : | M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. J. AKKERMAN |
| <u>Pérou</u> : | M. P. CANNOCK M. C. CASTILLO RAMIREZ |
| <u>Pologne</u> : | M. S. TURBANSKI M. T. STROJWAS M. J. CIALOWICZ M. J. RYCHLAK |
| <u>République démocratique allemande</u> : | M. H. ROSE M. H. THIELICKE M. F. SAYATZ M. W. KUBICZEK |
| <u>République islamique d'Iran</u> : | M. F.S. SIRJANI |
| <u>Roumanie</u> : | M. A. POPESCOU |
| <u>Royaume-Uni</u> : | M. R.I.T. CROMARTIE M. L.J. MIDDLETON M. J.F. GORDON M. D.A. SLINN |
| <u>Sri Lanka</u> : | M. J. DHANA PALA M. H.M.G.S. PALIHAKKARA |
| <u>Suède</u> : | M. R. EKEUS M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN Mme E. BONNIER Mme A.M. LAU |
| <u>Tchécoslovaquie</u> : | M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. J. MATOUSEK |
| <u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> : | M. V.L. ISSRAELIAN M. B.P. PROKOFIEV M. R.M. TIMERBAEV M. L.A. NAUMOV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. G.V. BERDENNIKOV M. V.F. PRIAKHINE M. S.V. NAGRADOV M. A.P. KOUTEPOV |

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Venezuela : -

Yougoslavie : M. M. MIHAJLOVIC

Zaire : M. O. GNOK

Secrétaire général de la
Conférence du désarmement
et Représentant personnel
du Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire général adjoint de
la Conférence du désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je déclare ouverte la 275ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, la Conférence entame l'examen du point 7 de son ordre du jour, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Conformément à notre calendrier pour cette semaine, je me propose de suspendre la séance plénière lorsque la liste des orateurs sera épuisée et de convoquer une réunion officieuse de la Conférence pour examiner les questions suivantes :

- a) propositions relatives à des organes subsidiaires pour des points de l'ordre du jour et, en cas de besoin, examiner des décisions appropriées à prendre;
- b) élargissement de la composition de la Conférence;
- c) propositions concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

Après que nous aurons réglé les questions devant être examinées à la réunion officieuse, j'ai l'intention de rouvrir la séance plénière et de soumettre à la Conférence, pour décision à prendre, les projets de mandats figurant dans les documents CD/515 et CD/520, ainsi que toutes autres questions qui pourraient nécessiter des prises de décision à la suite de la réunion officieuse.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants des Pays-Bas, de la Pologne, de l'Australie, de la République démocratique allemande et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur van Schaik.

M. van SCHAIK (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est la première fois que je prends la parole depuis ma prise de fonctions à Genève. Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter au sujet de votre présidence. Au cours de ces dernières semaines, j'ai déjà pu observer la façon habile, expérimentée et dynamique dont vous l'exercez. Nous aurons besoin de cette habileté, de cette expérience et de ce dynamisme, en particulier durant les semaines qui viennent, pour nous aider à surmonter les principales difficultés auxquelles nous devons faire face. Ma délégation tient également à exprimer sa gratitude à Mme l'Ambassadeur Theorin et à M. l'Ambassadeur Ekeus, qui ont si judicieusement tenu la barre de la Conférence au cours de la première partie de la session d'été. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à tous les collègues qui m'ont souhaité la bienvenue et qui, au cours de ces six premières semaines de la session d'été, en dehors des séances et réunions, se sont montrés également prêts à m'apporter leur appui et leur coopération. J'envisage avec plaisir les tâches qui seront les miennes au cours des prochaines années. Au fil des ans, les négociations multilatérales sur le désarmement ont contribué à faire de ce monde un lieu un peu meilleur et un peu plus sûr - en tout cas, moins dangereux - dans lequel vivre. Je suis heureux de pouvoir maintenant participer à ces négociations.

Peu de chose a été réalisé jusqu'à présent durant les sessions de cette année de la Conférence, malgré les efforts des délégations dans ce sens; toutefois, dans certains domaines, des progrès ont bien été accomplis. Pendant la session de printemps, par exemple, une base solide a été créée pour des travaux de fond sur une interdiction complète des armes chimiques.

Permettez-moi de mentionner, en particulier, la présentation par les Etats-Unis, à la fin de la session de printemps, d'un projet complet de traité sur une interdiction des armes chimiques. Ma délégation se réjouit de cette initiative qu'elle considère comme une contribution particulièrement précieuse pour nos travaux dans ce domaine. Ce projet nous fournit une analyse détaillée des moyens de débarrasser le monde d'une catégorie entière d'armes véritablement effroyables. En une précédente occasion, ma délégation a déjà exprimé sa satisfaction au sujet du fait que l'Union soviétique soit prête à accepter une inspection sur place permanente de la destruction des stocks. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible, dans un proche avenir, de parvenir à un accord au sujet d'un traité sur les armes chimiques.

Le moment venu, j'espère pouvoir traiter en détail de la question des armes chimiques. Aujourd'hui, je désire seulement rendre hommage à la persévérance avec laquelle l'Ambassadeur Ekeus, en sa qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques, s'efforce de donner une issue heureuse à nos travaux durant cette session. Permettez-moi d'ajouter qu'à notre avis l'importance d'une conclusion rapide d'une interdiction des armes chimiques justifierait la poursuite de nos travaux en automne, à condition que nous puissions parvenir à un accord avant la fin de cette session sur une base appropriée.

Malgré quelques réalisations positives, il semble bien que ce soit le mot "impasse" qui décrit le mieux la situation présente dans un certain nombre de domaines. Cela s'applique en particulier aux questions nucléaires inscrites à notre ordre du jour, qui seront, en même temps que l'espace extra-atmosphérique, le principal sujet de ma déclaration aujourd'hui.

Avant d'en venir à ces questions, je formulerai quelques observations générales au sujet du fonctionnement de la Conférence du désarmement sur l'arrière-plan de la situation internationale actuelle.

De nombreuses délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'état actuel des relations internationales, particulièrement entre l'Est et l'Ouest, qui, craignent-elles, ne peut guère être considéré comme propice à des progrès en matière de désarmement. Je suis entièrement d'accord pour penser qu'il conviendrait de créer certaines conditions minimum qui engendreraient un meilleur climat dans lequel la Conférence pourrait remplir ses fonctions. Un dialogue renouvelé et plus intensif entre l'Est et l'Ouest aurait pour résultat que les intentions et les motivations existantes de l'autre partie seraient comprises, que la confiance serait restaurée et que des fondations seraient posées pour une plus grande stabilité des rapports entre les deux côtés. Cette pensée fondamentale a été une fois de plus soulignée dans la déclaration publiée à l'issue de la réunion à Washington du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le 31 mai dernier...

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Ce forum n'est pas le lieu approprié pour traiter longuement du thème des forces nucléaires intermédiaires de plus longue portée (Longer Range Intermediate Nuclear Forces), mais puisque les questions de limitation des armements sont du ressort de la Conférence, je pense qu'il convient de formuler quelques observations au sujet de ce problème pressant.

A notre grand regret, nous continuons d'être confrontés à une situation dans laquelle les négociations rompues par l'Union soviétique à la fin de l'année dernière n'ont pas encore été reprises, bien que les Etats-Unis aient plus d'une fois fait savoir qu'ils étaient prêts à reprendre les négociations sans conditions préalables.

Entre-temps, ce qui nous préoccupe gravement, l'Union soviétique a continué de renforcer le potentiel de ses forces nucléaires intermédiaires à plus longue portée. Le Gouvernement néerlandais espère vivement que l'Union soviétique s'abstiendra de déployer de nouveaux missiles SS-20 et qu'elle reviendra à la table des négociations. C'est en ayant cela présent à l'esprit que le Gouvernement néerlandais a pris sa récente décision concernant le déploiement éventuel de missiles de croisière aux Pays-Bas.

Monsieur le Président, permettez-moi d'en revenir à la Conférence du désarmement elle-même. L'un des principaux obstacles à des progrès quant au fond demeure notre incapacité de traiter de façon pragmatique et concrète les aspects procéduraux de nos travaux. Malgré des efforts considérables nous ne sommes pas parvenus jusqu'ici à un consensus sur des textes de mandats qui permettraient de créer des comités spéciaux pour un certain nombre de questions importantes. Il en résulte que nous ne sommes toujours pas en mesure d'utiliser pleinement le potentiel de cet organe.

Jusqu'à présent, nous ne sommes pas parvenus à nous entendre au sujet de formules de consensus qui permettraient à la Conférence d'examiner quant au fond, dans des structures de travail appropriées, les points 1, 3 et 5 de l'ordre du jour. Je voudrais formuler quelques observations au sujet de chacun de ces points. Les deux premiers ont trait à des questions nucléaires. Je pense que nous pouvons tous convenir que, du point de vue de la limitation des armements, les armes nucléaires doivent avoir la priorité. En l'occurrence notre Conférence - et pas seulement les Etats dotés d'armes nucléaires représentés ici - a une tâche importante à remplir. Je pense en tout premier lieu à une interdiction complète des essais qui engagerait pareillement les Etats dotés et les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Il y a aussi des questions telles que celle des garanties de sécurité négatives, qui nous préoccupent tous car elles associent les Etats dotés et les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Nous pourrions examiner, au titre du point de l'ordre du jour relatif à la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées, diverses autres mesures sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. Qu'il suffise de noter pour le moment que tous, les Etats dotés comme les Etats non dotés d'armes nucléaires, ont un intérêt légitime dans des négociations sur des mesures efficaces ayant trait à la cessation de la course aux armements nucléaires. En fait, l'article VI du Traité sur la non-prolifération se réfère à "chacune des Parties" qui doit poursuivre de bonne foi ces négociations. La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra ici à Genève l'an prochain, donnera aux divers pays l'occasion de passer en revue l'application réelle de cet article.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Les progrès accomplis sur la voie d'une interdiction complète des essais nucléaires continuent d'être, pour ma délégation, une question de la plus grande importance.

Une fois réalisé, le traité d'interdiction complète des essais serait le premier instrument à limiter une forme spécifique de recherche visant à l'amélioration qualitative des armements. En tant que tel, il susciterait une confiance à l'effet que le rôle des armements nucléaires dans nos politiques de sécurité diminue réellement et favoriserait ainsi la non-prolifération.

En outre, une interdiction complète des essais supprimerait un élément de discrimination qui existe actuellement entre les Etats dotés et les Etats non dotés d'armes nucléaires. Le monde a maintenant assisté à plus de 1 400 essais nucléaires. Le nombre de ces essais a tendance à augmenter; en 1983, il y en a eu 50, dont 27 en Union soviétique et 14 aux Etats-Unis d'Amérique. La poursuite des essais, non seulement des essais pour s'assurer de la fiabilité des stocks, mais aussi des essais de systèmes d'armes entièrement nouveaux basés sur des explosifs nucléaires, ne peut qu'avoir des effets défavorables sur la non-prolifération et même la mettre en péril à long terme.

Bien entendu, par elle-même, une interdiction complète des essais n'équivaut pas à des réductions des armements nucléaires. Les négociations START ou autres demeurent indispensables. Bien que nous ayons conscience qu'une interdiction complète des essais ne soit pas encore en vue dans l'immédiat, beaucoup de travail doit et peut être fait. Nous pensons sincèrement que le mandat présenté par plusieurs pays occidentaux fournirait à cette fin une base appropriée, et nous espérons que l'incapacité dans laquelle la Conférence s'est jusqu'à présent trouvée de créer un organe subsidiaire pour s'occuper de l'interdiction des essais nucléaires sera bientôt surmontée.

Permettez-moi, avant de parler plus en détail de la question de l'interdiction des essais, de formuler quelques observations concernant les deux traités bilatéraux, dits de limitation en fonction d'un seuil, qui ont été conclus entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en 1974 et 1976. En l'absence, pour le moment, d'une interdiction complète des essais, la ratification de ces traités présenterait, semble-t-il, une grande importance.

Les Pays-Bas sont conscients des problèmes qui se posent, par exemple en ce qui concerne l'étalonnage des polygones d'essai, mais nous nous demandons si ces problèmes ne seraient pas plus que compensés par les avantages d'une ratification. Ces traités contiennent des dispositions intéressantes sur les échanges de données et l'inspection internationale sur place, qui possèdent également un important potentiel de renforcement de la confiance. Au cas où il y aurait des problèmes, il serait peut-être possible de les examiner au sein d'une commission consultative mixte, comme prévu dans le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Mon gouvernement prie donc instamment les Etats-Unis et l'Union soviétique d'écarter les obstacles restants et de ratifier ces traités dès que possible.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Récemment, la conception du seuil a aussi été mentionnée par le Ministre des affaires étrangères du Japon, Son Excellence M. Shintaro Abe, qui a suggéré que la Conférence étudie les possibilités de cette option. Ma délégation est d'accord avec la délégation japonaise pour penser qu'aucune voie susceptible de conduire vers l'objectif d'une interdiction complète des essais ne devrait rester inexplorée.

Nous avons néanmoins encore des doutes au sujet de l'opportunité d'un traité multilatéral sur la limitation en fonction d'un seuil. Un tel traité pourrait, par exemple, avoir pour effet de "légitimer" des essais effectués dans la gamme de puissance autorisée par des Etats non dotés d'armes nucléaires parties au traité. Par ailleurs, nous nous féliciterions naturellement du respect d'un seuil plus bas par les Etats présentement dotés d'armes nucléaires en attendant une interdiction complète des essais.

Que pourrait actuellement faire la Conférence du désarmement à propos d'une interdiction complète des essais ? Nous y réfléchissons beaucoup. D'abord, le Comité spécial qui sera créé devrait consacrer ses activités à l'élaboration du mécanisme institutionnel accompagnant une future interdiction complète des essais, comprenant, par exemple, un système international d'échange de données sismologiques, des centres de données, des procédures de plainte, etc. Les puissances "trilatérales" pourraient communiquer leurs vues sur la façon dont elles souhaitent voir résolus les problèmes de vérification, ou dire comment elles les ont déjà résolus entre elles à l'époque de leurs négociations. Une bonne partie de tout cela devra se fonder sur les rapports du Groupe d'experts scientifiques. Ma délégation a été impressionnée par le troisième rapport du Groupe, qui fait état de possibilités fortement accrues d'une vérification efficace d'une interdiction complète des essais sur la base du modèle d'un système mondial décrit dans le rapport. Des indications analogues relatives à des possibilités accrues de vérification sont contenues dans l'intéressant document de travail présenté par la République fédérale d'Allemagne (CD/491).

Nous nous félicitons de la mise à l'essai des méthodes d'échange et d'analyse de données de niveau I au moyen du système de transmissions/QMM/SMT, qui interviendra plus tard cette année. Les Pays-Bas seront heureux de participer à cet exercice, comme le feront, nous l'espérons, de nombreux autres pays, y compris des pays de l'hémisphère sud. Bien entendu nous nous rendons compte que beaucoup reste encore à faire dans ce domaine, comme, par exemple, procéder à des essais portant également sur des données de niveau II. Toutefois, l'amélioration des possibilités de vérification est un motif d'optimisme. Dans les années 1970, il était possible d'identifier les événements sismiques pour toutes les explosions nucléaires d'une puissance supérieure à 10 ou 20 kilotonnes. A présent cette puissance a été ramenée à quelques kilotonnes seulement. Aujourd'hui, nous demandons instamment aux pays de mettre pleinement à profit ces nouvelles possibilités. Ne permettons pas que nos travaux de fond sur cette question tellement importante soient bloqués par l'actuelle impasse de procédure.

Il va sans dire, Monsieur le Président, qu'en dehors de ce que la Conférence peut faire, les parties aux négociations trilatérales pourraient envisager de reprendre leurs négociations. Cela constituerait véritablement un grand pas en avant.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Ma délégation regrette que, jusqu'à présent, la Conférence n'ait pas réussi à convenir d'une base appropriée qui permettrait d'entamer l'examen du point 3 de notre ordre du jour, concernant la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées. Comme de nombreuses autres délégations, nous attachons la plus grande importance à ce thème, qui touche à l'un des problèmes cruciaux de notre temps, à savoir comment préserver et renforcer la sécurité internationale en cette ère nucléaire. Nous partageons la profonde préoccupation qu'ont exprimée un grand nombre de personnalités, d'hommes politiques et de scientifiques de premier plan.

La récente déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie en constitue un exemple frappant. Nous pensons qu'il est grand temps que cette Conférence, qui représente la communauté internationale dans le domaine du désarmement, relève ce défi et mette en oeuvre cette partie ambitieuse de notre programme.

Monsieur le Président, mon Gouvernement situe la question de la prévention de la guerre nucléaire dans le contexte plus large de la prévention de la guerre en général.

Nous accordons donc une grande importance aux principes généraux qui régissent les rapports entre les nations, tels que l'obligation de ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de la force, qu'il s'agisse d'armes classiques ou nucléaires. Ce dernier principe est fermement ancré dans la Charte des Nations Unies et il a donc un caractère obligatoire pour tous les Etats Membres de cette organisation. Une adhésion stricte à ce principe et la promotion de son respect par tous les Etats doit demeurer notre objectif premier.

Monsieur le Président, en traitant le fond du sujet, nous devons aller du général au particulier à mesure que nos travaux progresseront. Nous espérons qu'il sera possible d'éviter la discussion inutile de thèmes qui n'offrent aucune perspective de consensus. Il nous semble, pour ne citer qu'un exemple, que le renforcement de la confiance, y compris sur le plan nucléaire, est un des domaines où l'on peut s'attendre à des succès. Mais il y en a bien d'autres que l'on peut explorer de manière utile et intéressante. Ce ne sont pas les questions à traiter qui nous manquent, comme en témoigne la très utile récapitulation contenue dans le document CD/398, que le Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Jaipal, a présentée il y a bientôt un an.

J'espère que le Comité spécial pourra bientôt commencer ses travaux de fond. Il serait bon de garder à l'esprit que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires participent tous à notre Conférence. Sans vouloir préjuger de la portée des travaux du Comité spécial, nous pensons que, dans ce forum, ces Etats pourront s'efforcer de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle de certains aspects de leurs armements nucléaires. Les accords bilatéraux des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France avec l'Union soviétique, qui ont été conclus au cours des années 1960 et 1970, constituent une base pour ce faire. Nous estimons aussi qu'il y a lieu d'explorer les possibilités de prendre des mesures propres à renforcer la confiance dans le domaine nucléaire entre les Etats dotés d'armes nucléaires : échanges d'informations sur la dimension et la structure des forces nucléaires; notification des décisions concernant la fabrication des principaux systèmes d'armes; notification des lancements de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles

(M. van Schaik, Pays-Bas)

balistiques mer - objectif à l'intérieur et à l'extérieur de leur territoire; notification des grandes manoeuvres de forces nucléaires stratégiques; et mesures visant à prévenir des malentendus en temps de crise, y compris des facilités de communications d'excellente qualité. Quant à ce dernier point, il est encourageant d'apprendre que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont parvenus récemment à un accord sur l'amélioration de leur "téléphone rouge".

Monsieur le Président, qu'il me soit permis aussi de faire quelques observations sur la très importante question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. C'est un sujet qui pourrait bien dominer les débats sur notre sécurité dans les prochaines décennies.

Il est normal, voire impératif, que la communauté internationale accorde une attention croissante à l'évolution actuelle dans ce domaine, qui pourrait non seulement ajouter une nouvelle et coûteuse dimension à la course aux armements, mais aussi - et plus important encore - avoir des incidences considérables pour la stabilité mondiale.

Une responsabilité particulière incombe aux grandes puissances spatiales et nous nous félicitons de leurs récents efforts de s'entendre sur une base appropriée au sujet de négociations bilatérales sur cette question. Toutefois, ma délégation estime que la Conférence du désarmement est le forum qui se prête le mieux à l'examen par la communauté internationale de ce problème capital. C'est pourquoi nous déplorons qu'il n'ait pas encore été possible de s'entendre au sujet du texte d'un mandat pour un comité spécial de l'espace extra-atmosphérique.

A notre avis, un bon point de départ pour une discussion structurée de la question au Comité serait une analyse du droit international en vigueur, afin de déterminer dans quelle mesure le droit international restreint déjà l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique. Sur la toile de fond du développement actuel des technologies spatiales militaires, une telle approche nous permettrait d'identifier les lacunes et les imperfections du système juridique existant en ce qui concerne l'espace. A cet égard, je voudrais rappeler la déclaration que l'Ambassadeur Ekeus a faite le 22 mars 1984, dans laquelle il a, à très juste titre, appelé notre attention sur une série de questions relatives à l'interprétation et à l'application des accords en vigueur. Une telle analyse serait utile aussi pour évaluer diverses propositions présentées en la matière.

Cette approche contribuerait beaucoup à faire mieux et plus clairement comprendre des questions complexes, mais il ne faut que nous nous limitions à l'examen des seuls aspects juridiques du problème. L'objectif de nos débats reste l'adoption de mesures concrètes pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Dans le cadre de l'examen de ces mesures concrètes, la Conférence devrait en priorité concentrer son attention sur les problèmes posés par le développement des systèmes d'armes antisatellites (ASAT), en particulier sur l'interdiction de l'essai, du déploiement et de l'emploi de systèmes d'armes antisatellites spécifiques.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Nous ne sous-estimons pas la complexité technique de la limitation des armes antisatellites et d'une vérification adéquate de cette limitation. Ces facteurs compliquent les choses. Ils ne devraient pas toutefois nous décourager de chercher énergiquement des solutions pratiques et pragmatiques. Il semble impossible de parvenir à un accord qui interdise complètement tous les moyens de guerre antisatellite. Les capacités ASAT résiduelles de certains systèmes spatiaux sont l'un des principaux obstacles. Nous devons chercher une combinaison d'éléments véritables et coopératifs à inclure dans un futur accord, qui empêcherait la guerre antisatellite d'être plus longtemps une option militaire efficace. Les Pays-Bas estiment que l'imposition de restrictions négociées aux armes antimissiles serait préférable de beaucoup à une compétition sans frein dans ce domaine.

La discussion sur la limitation des armes ASAT à la Conférence n'exclut pas des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, en tant que principales puissances spatiales. Au contraire, elle peut même exiger de telles négociations. Des arrangements bilatéraux seraient très profitables aux travaux de la Conférence. Comme je l'ai dit, nous espérons que les Etats-Unis et l'Union soviétique pourront bientôt engager des négociations sur l'espace extra-atmosphérique.

Les armes antisatellites ne sont qu'un aspect de la course aux armements qui bourgeoonne dans l'espace. On procède actuellement à des recherches intensives dans le domaine de la défense contre les missiles balistiques, y compris sur des systèmes basés dans l'espace. Ce processus, s'il dépasse le stade actuel des études de faisabilité, pourrait avoir des conséquences considérables sur la limitation des armements et la stabilité. Nous espérons donc vivement que les Etats-Unis et l'Union soviétique se mettront d'accord pour avoir de nouveaux entretiens sur cette question aussi.

En résumé, Monsieur le Président, dans le domaine spatial également, nos objectifs essentiels demeurent le maintien de la paix et de la stabilité à des niveaux d'armement beaucoup plus bas, ainsi que la prévention de développements déstabilisants.

L'autre jour, notre collègue l'Ambassadeur Beesley a cité un passage d'un traité de Grotius du dix-septième siècle, découvert récemment où il est dit que ce qui réunit les peuples est beaucoup plus important que ce qui les sépare. Ayant consulté le texte entre-temps, je sais maintenant que Grotius faisait en réalité écho aux paroles d'un érudit égyptien appelé Meletius. Cet antique représentant du Groupe des 21 ajoutait que les hommes préfèrent se disputer sur des mots et des doctrines que de bien agir, car pour bien agir, il faut livrer une bataille contre soi-même. Monsieur le Président, ne nous laissons pas submerger par des querelles sur des mots et des doctrines, pour la "théologie de la limitation des armements". Menons plutôt une bataille contre nous-mêmes, et trouvons la bonne façon d'agir.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire de Pologne, l'Ambassadeur Stanislaw Turbanski.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, c'est pour moi un grand plaisir d'accueillir à la présidence de la Conférence du désarmement, en lui présentant mes souhaits les plus chaleureux de bienvenue, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pays dont la contribution au renforcement de la paix mondiale et les nombreuses initiatives visant à abaisser le niveau des armements et à améliorer la sécurité mondiale sont hautement estimées et appréciées dans le monde entier. Puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière au mois de juillet, permettez-moi pour commencer de vous présenter personnellement nos sincères félicitations et de vous assurer de l'entière coopération de la délégation polonaise dans l'exercice de vos hautes fonctions. Votre habileté diplomatique bien connue et votre vaste expérience, ainsi que vos connaissances approfondies, n'ont d'égales que le dynamisme et le dévouement avec lesquels vous avez dirigé nos travaux pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Il n'est que juste de dire, Camarade Président, que l'étroite coopération qui existe entre nos délégations est le prolongement fécond de la coopération et de l'amitié qui existent entre la Pologne populaire et l'Union soviétique.

Je saisis cette occasion pour présenter également nos remerciements cordiaux à Mme l'Ambassadeur Mai Britt Theorin et à M. l'ambassadeur Rolf Ekeus, qui ont été présidents en juin, pour les efforts et le zèle qu'ils ont déployés afin d'accélérer les travaux de cette Conférence.

Puisque je prends la parole deux jours seulement après le quarantième anniversaire de la République populaire de Pologne, je ne peux manquer de rappeler que cet anniversaire marque le début d'une nouvelle politique extérieure de mon pays, politique dont la pierre angulaire est l'amitié, l'alliance et la coopération mutuellement avantageuse avec l'Union soviétique et la promotion active de la paix, du désarmement et de la sécurité internationale.

Grâce à cette politique extérieure, la Pologne a repris sa place dans le monde de l'après-guerre et a créé des conditions favorables à sa sécurité, à son indépendance et à son intégrité territoriale à l'intérieur de ses nouvelles et justes frontières. Il n'est pas exagéré de dire que notre politique étrangère a déjà apporté et continue d'apporter de nouveaux facteurs de grande valeur à la sécurité de l'Europe, continent qui, heureusement, vit en paix depuis près de 40 ans. Aujourd'hui comme hier, l'objectif suprême de la politique extérieure polonaise est le maintien de la paix et la consolidation de la sécurité internationale, ainsi qu'une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats et les nations. Malgré les conditions défavorables qui existaient au début des années 80, "la Pologne" - permettez-moi de citer ici le Ministre polonais des affaires étrangères - "l'un des 51 pays fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, continue à déployer une coopération active dans tous les secteurs de cette organisation internationale universellement reconnue. Comme par le passé, nous continuons d'être présents dans toutes les négociations concernant tant le désarmement que la coopération économique internationale ...". Si je cite ces paroles, Camarade Président, c'est aussi pour dire, dans ce forum, la grande importance que mon pays attache à cet organe de négociations sur le désarmement.

Je voudrais à nouveau consacrer mon intervention à la question des armes chimiques, en me concentrant sur certains aspects du processus de négociation en cours. Je pense que le Comité spécial des armes chimiques en est au stade de décider de questions exceptionnellement importantes. C'est peut-être la raison pour laquelle, actuellement, les résultats de ses travaux ne sont pas aussi apparents qu'on pourrait le souhaiter. D'un autre côté, certains problèmes qui sont activement examinés se clarifient de plus en plus et sont de mieux en mieux compris par ceux qui sont les plus concernés. Il ne

(M. Turbanski, Pologne)

fait aucun doute que la poursuite de consultations bilatérales et d'autres consultations informelles entre les délégations les plus intéressées contribuera à l'obtention de meilleurs résultats par la Conférence.

Comme plusieurs de nos collègues l'ont déjà fait, je voudrais remercier le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Ekeus, ainsi que les présidents des groupes de travail qui, en organisant de nombreuses réunions et consultations informelles, ne ménagent pas leurs efforts pour réaliser le plus de progrès possible. Actuellement, il semble que si le Comité pouvait s'entendre sur les questions les plus importantes concernant la destruction des stocks et la vérification de ce processus, ainsi que sur la procédure de soumission des plans initiaux et détaillés de destruction, il serait plus facile de résoudre la question de savoir comment et que faire avec les installations. Permettez-moi de le dire : une entente sur les questions précitées permettrait d'établir les grandes lignes de la future convention. La délégation polonaise ne cesse d'oeuvrer à cette fin. Au stade actuel, il serait extrêmement important d'élaborer des directives pour les plans de destruction initiaux. Sur la base de ces directives convenues, les Etats signataires de la future convention qui possèdent des armes chimiques pourraient, après son entrée en vigueur, s'entendre entre eux sur le contenu détaillé de ces plans et les soumettre au Comité consultatif. Actuellement, toute action dans ce sens améliorerait les perspectives de l'ensemble du processus de destruction et de vérification. En d'autres termes, nous estimons qu'un nouvel effort dans ce domaine sera à la fois prometteur et utile à tous égards.

Je voudrais aussi consacrer quelques lignes à la question de la conversion des stocks. Comme on le sait, divers malentendus ou un manque de compréhension sur ce problème ont entravé le progrès des négociations. Aussi, c'est avec satisfaction que nous voyons poindre un haut degré de compréhension mutuelle. A cet égard, il est particulièrement encourageant d'apprendre que la délégation des Etats-Unis est disposée à faire preuve de souplesse pour examiner toutes les propositions dans ce domaine. Qu'il s'agisse de la destruction ou de la conversion des stocks, nous devons tous avoir présent à l'esprit que ces deux modes d'élimination des armes chimiques devront être indiqués avec exactitude dans les futurs plans de destruction que les Etats parties intéressés auront à soumettre à une date fixée d'un commun accord, au Comité consultatif. Ainsi, le problème apparaîtra clairement à tous les participants à la convention.

De toute évidence, le processus de conversion devra être adéquatement contrôlé.

Permettez-moi, Camarade Président, de dire également quelques mots des formes de vérification, en particulier dans le contexte du projet de convention américain figurant dans le document CD/500. Comme je l'ai fait observer dans mon intervention du 15 mars dernier, aucune vérification, si intensive et élaborée soit-elle, ne saurait nous donner la certitude absolue qu'aucune violation, même la moins significative, ne se produit. Le projet américain contient et propose le système de vérification le plus large et le plus exigeant. Ce système est-il justifié par une nécessité réelle ou par un souci excessif des obligations à remplir par les futurs signataires de la convention ? Je m'efforcerai d'analyser brièvement les diverses exigences auxquelles doit répondre un système de vérification. Parmi ces nombreuses exigences, on peut distinguer les suivantes :

(M. Turbanski, Pologne)

- premièrement, conformité du système de vérification au droit international et aux dispositions législatives des Etats parties concernés;
- deuxièmement, conformité du système de vérification au principe de l'inviolabilité des intérêts de sécurité des Etats parties concernés;
- troisièmement, l'intrusivité du système de vérification devrait être réduite à un minimum et ne se justifier que par la nature et l'étendue de son champ d'application;
- quatrièmement, le système de vérification devrait être raisonnable du point de vue des coûts à la charge des futurs signataires.

Nous pensons que le système de vérification le plus approprié serait celui qui, d'une part, assurerait l'efficacité pratique de la vérification et, d'autre part, serait acceptable par les parties intéressées. De ce point de vue, il semble que l'intrusivité du système proposé par les Etats-Unis n'est pas en rapport avec les besoins réels. Certaines des mesures de vérification proposées se chevauchent sans pour autant fournir un double contrôle ni accroître le volume des informations obtenues. A titre d'exemple, je citerai un extrait de la déclaration faite par l'Ambassadeur Fields le 12 juillet. Il est proposé "... une vérification internationale systématique sur place [des armes chimiques] depuis le moment de leur déclaration jusqu'à celui de leur destruction". Ce système devrait comporter les opérations suivantes : vérification immédiate des déclarations initiales, vérification des stocks déclarés entre la déclaration et l'élimination, et vérification de la destruction des stocks. En fait, un tel système pourrait peut-être réduire à un minimum les cas éventuels de violation de la convention, mais il pourrait aussi susciter la méfiance entre les Etats parties quant aux motifs véritables d'au moins certaines inspections sur place. Le résultat pourrait en être la réticence de certains Etats à participer à la convention. Ce serait exactement l'opposé du résultat que, j'en suis sûr, nous voulons obtenir.

Dans une autre intervention - celle du 19 juillet - le distingué Ambassadeur Fields a essayé de répondre à certaines critiques et à dissiper quelques interrogations et doutes légitimes que de nombreuses délégations, y compris la mienne, avaient au sujet de l'article X du projet de convention américain, en disant notamment que "... l'industrie chimique privée des Etats-Unis serait ... pleinement soumise aux dispositions de l'article X concernant l'inspection".

Je dois dire, toutefois, que nos doutes n'ont pas été dissipés. Leur justification est encore renforcée par les opinions de quelques experts américains. Par exemple, dans un ouvrage sérieux sur le sujet, intitulé "Arms Control and Inspection in American Law", un auteur américain, Louis Henkin, pense que la question des inspections sur place, dans le cas des industries privées, et cela s'appliquerait également, bien entendu, à l'industrie chimique, pourrait aller jusqu'à exiger un amendement de la Constitution des Etats-Unis.

(M. Turbanski, Pologne)

Lors des dernières séances plénières, nous avons également écouté avec beaucoup d'attention plusieurs autres interventions consacrées aux armes chimiques. Certaines, qui contiennent des suggestions intéressantes, sont étudiées attentivement par ma délégation. Aujourd'hui, sans entrer dans les détails, j'aimerais m'arrêter sur deux de ces réflexions. Il ne fait aucun doute que les armes chimiques doivent être détruites et que cela doit être fait le plus tôt possible, sans créer des complications artificielles. C'est pourquoi nous penchons beaucoup pour l'idée avancée par la délégation australienne, que les stocks obsolètes d'armes chimiques, dont il faudra se débarrasser tôt ou tard, pourraient être détruits, à titre de geste de bonne volonté, avant l'entrée en vigueur de la convention.

Une telle mesure pourrait non seulement réduire la tâche de vérification à effectuer, mais aussi renforcer la confiance nécessaire pour mettre au point et appliquer sans délai la convention interdisant les armes chimiques.

Nous nous prononçons également pour la pratique suggérée par l'Ambassadeur Wegener, de veiller davantage à préserver les résultats des travaux accomplis au cours des sessions précédentes. En fait, les propositions du passé devraient servir non seulement les chercheurs futurs, mais encore, et en tout premier lieu, les négociateurs.

Voilà, Camarade Président, les questions que je voulais évoquer brièvement dans mon intervention d'aujourd'hui.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de la République populaire de Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et de moi-même.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je sais que le 10 juillet, durant mon absence temporaire de cette conférence, le Chef par intérim de la délégation australienne, M. Richard Rowe, vous a assuré de l'entière coopération de celle-ci dans vos tentatives pour faire avancer nos travaux.

On pourrait considérer que sa déclaration me dispense de faire des remarques similaires aujourd'hui, alors que j'ai pour la première fois l'occasion de parler en séance plénière sous votre présidence. Mais lors d'une récente réunion informelle vous avez eu la gentillesse de m'adresser quelques remarques sur mon retour à cette Conférence. Que l'on me permette donc de répondre dans le cadre officiel de cette séance plénière que mon gouvernement reconnaît votre distinction dans les affaires étrangères de l'Union soviétique. Cette distinction s'exprime dans votre appartenance au Collegium du Ministère des affaires étrangères de l'URSS. Quant à la grandeur du peuple que vous avez le privilège de représenter, nous n'avons pas de doute à ce sujet.

Au cours de ma récente absence, j'ai eu le privilège de visiter votre pays en compagnie du Ministre australien des affaires étrangères, M. Bill Hayden. Celui-ci a eu, comme vous le savez, des conversations intéressantes et constructives avec son homologue soviétique, M. Andréï Gromyko.

(M. Butler, Australie)

Pour conclure ces amabilités, il me suffira de dire, Monsieur le Président, que nous comptons sur vous, durant ces dernières semaines cruciales de juillet, pour faire tout votre possible afin de trouver une issue, et en fait une issue positive, aux questions en suspens qui ne sont pas encore résolues concernant la création des organes subsidiaires spéciaux dont cette conférence a besoin.

C'est précisément une de ces questions qui est l'objet de la déclaration que je voudrais maintenant faire. Il s'agit du mandat d'un organe subsidiaire spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

Deux choses sont incontestablement vraies.

Premièrement, chaque délégation à cette conférence reconnaît l'importance absolue d'une action pour mettre un terme aux essais nucléaires.

Deuxièmement, il est d'autant plus curieux et troublant, sinon tout simplement incroyable, qu'étant donné cet objectif commun, nous n'ayons pas encore de mandat pour un organe subsidiaire spécial chargé de cette question vitale, alors que nous l'étudions depuis six mois.

Quelle explication peut-on donner de cette apparente contradiction ?

Qu'est-ce que cela signifie quant à notre volonté de nous mettre d'accord, quand nous reconnaissons tous que c'est la seule voie qui s'offre à une conférence qui travaille sur la base du consensus, et en particulier quand elle est confrontée à un sujet aussi important que celui de travailler à mettre fin aux essais nucléaires ?

La position du Gouvernement australien sur cette affaire est absolument claire et connue de tous.

Nous voulons voir la négociation rapide d'une interdiction complète des essais nucléaires qui bannirait tous les essais nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais.

Nous voulons cela parce que nous savons et nous croyons qu'une telle interdiction des essais jouerait un rôle significatif dans les efforts destinés à mettre un terme à la prolifération verticale des armes nucléaires et à empêcher la prolifération horizontale de ces armes.

En précisant notre politique, nous avons souligné que pour qu'un tel traité soit efficace, il faudrait qu'il soit pleinement vérifiable. Personne ne peut échapper à cette réalité.

Nous avons aussi précisé que nous n'avons pas à l'esprit un traité de portée limitée, c'est-à-dire un traité qui ne couvrirait que le problème des essais d'armes nucléaires; ce que nous avons à l'esprit, c'est un traité qui mettrait fin à tous les essais nucléaires.

(M. Butler, Australie)

Nous reconnaissons que toutes les délégations à la Conférence ne partagent pas nos vues. Certaines ont proposé une approche limitée de la prévention des essais d'armes nucléaires.

Un certain nombre de délégations ont aussi parlé de la nécessité d'engager des négociations immédiatement sans s'occuper d'abord de la question de la vérification et, sous d'autres rapports, sans préciser ce que ces négociations produiraient, ou comment elles pourraient être engagées, ou si elles pourraient l'être; or, dans une Conférence qui fonctionne sous le régime du consensus, la question de savoir si elles pourraient être engagées présente une importance cruciale.

J'ai dit, Monsieur le Président, que toutes les délégations ne partagent pas l'avis de la délégation australienne sur cette question. Certaines de ces divergences de vues sont le fait de pays avec lesquels l'Australie a en réalité des relations particulièrement étroites. Mais ces différences de vues ou d'accent entre nous-mêmes et nos amis proches ne nous ont pas détournés de l'objectif commun d'oeuvrer à mettre un terme aux essais nucléaires.

Je veux en donner à la Conférence un exemple, un exemple concret.

La semaine dernière, la réunion annuelle du Conseil de l'ANZUS a eu lieu à Wellington, en Nouvelle-Zélande. L'ANZUS est la relation contractuelle qui lie l'Australie, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande dans un esprit de coopération mutuelle. Sur la question de l'arrêt des essais nucléaires, les partenaires au Traité de l'ANZUS sont convenus la semaine dernière de ce qui suit :

"Ils ont réaffirmé l'engagement de leurs gouvernements de chercher à atteindre l'objectif d'un traité d'interdiction complète et pleinement vérifiable des essais nucléaires."

Le Conseil de l'ANZUS a ensuite porté son attention directement sur les travaux de cette Conférence. Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que le groupe des pays occidentaux à la Conférence du désarmement, à Genève, s'était entendu sur un projet de mandat d'un Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Ils ont instamment prié la Conférence d'agir rapidement pour rétablir un Comité spécial chargé de ce mandat".

Cet objectif a aussi reçu une expression concrète dans la résolution 63 adoptée l'année dernière par la 38ème session de l'Assemblée générale. Cette résolution a reçu un large appui. L'année dernière, de toutes les résolutions sur l'interdiction complète des essais, elle est la seule à ne pas avoir fait l'objet de votes négatifs et cela est en soi-même très significatif dans une Conférence qui travaille sous la règle du consensus.

Nous avons cherché à traduire cet objectif et cet engagement dans un mandat concret et viable pour un organe subsidiaire spécial de cette Conférence.

Ce projet de mandat a été élaboré de concert par neuf pays. Outre l'Australie, ces pays, membres de la Conférence, sont la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

(M. Butler, Australie)

Et maintenant, Monsieur le Président, j'ai le privilège, au nom de ces neuf pays, de présenter ce projet de mandat pour un organe subsidiaire spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, qui a été publié sous la cote CD/521.

Notre objectif, en présentant ce projet de mandat, est de faciliter une étape qui, espérons-nous, sera décisive dans les consultations entre les délégations sur un mandat conduisant à la création de cet important organe subsidiaire spécial.

Je crois que vous qui présidez la Conférence pendant le mois de juillet, vous partagez notre détermination d'aboutir à une décision constructive à ce sujet.

Tous les membres de la Conférence savent que la question du mandat d'un organe subsidiaire au titre du point 1 de l'ordre du jour fait l'objet d'actives consultations depuis la fin de février.

Le 3 avril, le Groupe des 21 a essayé de faire approuver une autre forme de mandat. Il n'a pas été possible, à ce stade, de recueillir un consensus sur ce projet.

Par la suite, sous la présidence de l'Ambassadeur de Sri Lanka, on a rédigé un utile document officieux qui énumérait diverses propositions et sources d'idées pour ce mandat. Les consultations ont continué sur ces diverses approches.

Le 21 juin, c'est-à-dire il y a plus d'un mois, un groupe de pays occidentaux a communiqué officiellement aux autres groupes, pour qu'ils l'examinent, le projet de mandat formulé dans le document CD/521 que je viens de présenter.

Des consultations ont eu lieu le mois dernier, mais nous avons constaté avec regret que le consensus sur le projet occidental n'a pu se faire avec les autres groupes.

A notre dernière séance plénière, le 19 juillet, le coordonnateur du Groupe des 21, le distingué Ambassadeur de l'Algérie a présenté un projet de mandat révisé préparé par ce groupe, et vous avez suggéré, Monsieur le Président, que l'on prenne aujourd'hui une décision sur ce projet.

Le groupe de pays au nom duquel je parle présentement est d'avis que les consultations devraient continuer, et je voudrais à cette fin faire quelques remarques sur le projet de mandat que je viens de présenter. Trois questions ont suscité le plus de controverses entre les divers groupes.

D'abord, celle des négociations.

Notre objectif est de donner le jour à un traité d'interdiction complète des essais. En soumettant le projet de mandat d'un organe subsidiaire de cette Conférence, notre action n'a pas d'autre sens que de donner corps à cet objectif.

(M. Butler, Australie)

Notre projet de mandat reconnaît une réalité, à savoir que la seule mesure pratique qui puisse être prise est celle énoncée dans ce projet. La Conférence devrait procéder à un "examen quant au fond" des principales questions qui se posent, "en vue de la négociation d'un traité". Ce sont les questions de la portée et de la vérification, et cet examen est spécifiquement prévu dans notre projet de mandat.

Deuxièmement, il y a la question de la portée.

Notre objectif est un traité qui mettrait fin à tous les essais nucléaires, pas seulement aux essais d'armes nucléaires, même si, naturellement, ces derniers sont pour nous tous un sujet de profonde préoccupation. A notre avis, notre "examen quant au fond" des questions qui se posent dans la négociation d'un traité doit continuer d'englober la question de la portée.

Troisièmement, une interdiction complète des essais qui ne contiendrait pas des dispositions adéquates touchant le respect et la vérification serait un document illusoire dont nul d'entre nous, je pense, ne souhaite qu'il voie le jour, et auquel peu d'entre nous seraient prêts à adhérer.

En conséquence, notre projet de mandat contient aussi une disposition prévoyant l'"examen quant au fond" des questions de la vérification et du respect.

Notre projet de mandat conduirait également à un examen des mécanismes nécessaires pour avoir un système de vérification efficace, notamment un réseau international de vérification sismologique.

On dit parfois qu'une interdiction complète des essais ne peut être vérifiée. Examinons cette objection.

On prétend parfois que ceux qui en réalité ne veulent pas d'une interdiction complète des essais mettent en avant la question de la vérification. Examinons ce grief.

Nous demandons instamment une approche constructive pour l'adoption de ce mandat. Il n'y a pas de raison de douter de son intérêt ou de son caractère pratique.

Je me suis demandé plus haut comment il était possible que nous soyons d'accord sur l'objectif et que cependant nous ne puissions nous atteler concrètement à sa réalisation.

Si je comprends bien, le principal argument contre notre projet de mandat est qu'il n'est pas assez absolu, qu'il ne prévoit pas l'engagement immédiat de négociations.

Je dois dire que si cet argument a toute la séduction qui s'attache à toute assertion absolue, il a le gros défaut à la fois d'ignorer les réalités contemporaines et de faire abstraction de l'inévitable implication du processus de consensus-compromis.

(M. Butler, Australie)

Ce qui est pire, cette position, si l'on s'y accroche, conduira à interdire tout travail sur la question en 1984. Nous ne pensons pas qu'il serait responsable de la part de cette Conférence de prendre une telle décision. Comment, je vous le demande, ceux qui affirment que leur objectif est une interdiction complète des essais peuvent-ils refuser une décision qui est en fait la démarche pratique à suivre pour atteindre cet objectif ?

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous lançons un appel aux autres délégations à cette Conférence.

Nous demandons de comprendre notre projet de mandat dans le même esprit clair et pratique que celui dans lequel je l'ai décrit.

Nous demandons que prévale un esprit de compromis, l'esprit requis d'un organe qui fonctionne suivant la règle du consensus.

Enfin, comme cette Conférence le sait bien, la rédaction de notre projet de mandat implique en elle-même un compromis très considérable - et j'insiste sur le fait que c'est un compromis - de la part des Etats qui le parrainent maintenant.

Ce compromis n'a pas été facilement atteint, cela a pris du temps. Mais il a été atteint et il représente un progrès réel, sincère et substantiel.

Il ne faut pas laisser s'échapper ce progrès. Nous lançons un appel aux délégations, et je crois qu'elles ne sont pas très nombreuses, qui ont eu précédemment des réserves au sujet de cette approche. Nous leur demandons de reconsidérer ces réserves et de se joindre à un consensus sur ce projet de mandat.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays, du peuple de l'Union soviétique et de moi-même.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République démocratique allemande, le Camarade Harald Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, je désire présenter deux documents de travail établis par un groupe d'Etats socialistes en ce qui concerne respectivement les points 1 et 2 de l'ordre du jour et j'aimerais faire les observations suivantes.

Premièrement, le document CD/522 dont vous êtes saisis contient un projet de mandat pour un Comité sur une interdiction des essais nucléaires. Ce projet est basé sur les propositions formulées à l'alinéa 5.1 du document CD/434, daté du 7 février 1984. Le texte présenté aujourd'hui tient compte à la fois des décisions organisationnelles que la Conférence a prises entre-temps et de l'évolution de la situation depuis février. J'aimerais signaler une modification en particulier; au lieu de "négocier un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires", le projet présenté aujourd'hui se lit comme suit : "mener des négociations pratiques en vue d'élaborer un traité". Ce libellé a été choisi à la suite de consultations avec de nombreuses délégations. Nous espérons qu'il pourra aider à parvenir à un mandat approprié. En présentant ce document de travail, les autres pays réitèrent

(M. Rose, République démocratique allemande)

leur demande que des négociations soient ouvertes sans retard sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. De nombreuses délégations ont fait valoir ce point de façon convaincante. Il n'est pas nécessaire que je répète toutes les raisons d'ouvrir ces négociations et les motifs pour lesquels on n'a pas enregistré le moindre progrès jusqu'à présent. Ayant écouté très attentivement la déclaration que vient de faire M. l'Ambassadeur Butler, ma question est simplement la suivante : comment peut-on être favorable à un tel traité et s'opposer à des négociations ? Voilà ma question.

Je désire que la Conférence sache que le Groupe d'Etats socialistes est aussi disposé à approuver le mandat proposé par le Groupe des 21 dans le document CD/520. Au cas où ce texte aurait l'approbation de la Conférence, nous renoncerions, dans un esprit de compromis, à une décision concernant notre document CD/522.

Deuxièmement, le document CD/523 qui vous est présenté contient un projet de mandat touchant le point 2 de l'ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Ce texte est aussi basé sur le document CD/434, alinéa 5.2. Il a été mis à jour pour ce qui est des questions d'organisation et de calendrier. Il contient une autre modification sur laquelle je désire appeler votre attention. Au lieu de : "négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire", le projet présenté aujourd'hui parle de "négociations pour commencer d'élaborer des mesures pratiques tendant à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire". Cette formulation reflète très profondément l'approche graduelle proposée par notre groupe. Nous pensons qu'elle pourrait préparer la voie pour que la Conférence s'attaque au point 2 de l'ordre du jour.

Comme l'écrasante majorité des délégations, nous estimons qu'il n'est plus tolérable que la Conférence soit entravée dans ses efforts pour prendre des mesures directes visant à mettre fin à la course aux armements nucléaires et à réaliser le désarmement nucléaire. J'aimerais vous demander, Camarade Président, de faire en sorte qu'il y ait une décision rapide de la Conférence en ce qui concerne les deux projets de mandat dont je viens de parler. La raison pour laquelle nous demandons une prompte décision est tout à fait simple : qu'y a-t-il à gagner en ajournant encore la décision au sujet des mandats au moment où la fin de la session est déjà proche ? Il est triste de constater que certaines délégations ont jusqu'à présent retardé l'adoption de mandats sur des questions de l'ordre du jour qui ont la plus haute priorité. Il ne saurait y avoir absolument aucun doute à ce sujet, si la création de comités dotés de mandats appropriés doit avoir la moindre utilité, il convient de prendre très bientôt des décisions.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration.

Y a-t-il encore quelqu'un qui souhaite prendre la parole, en dehors de la délégation soviétique qui en a exprimé le désir ? Dans la négative, permettez-moi en ma qualité de représentant de l'Union soviétique, de faire la déclaration ci-après.

M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, la délégation soviétique voudrait s'arrêter sur une question qui est celle dont on parle peut-être le plus souvent dans les séances plénières de la session d'été de la Conférence du désarmement. C'est celle de l'interdiction des armes chimiques. Je pense cependant que tous reconnaîtront que, dans le vaste ensemble des problèmes liés à la limitation de la course aux armements, celui d'une interdiction des armes chimiques n'est pas le plus prioritaire et le plus important. Comme le font la plupart des délégations ainsi qu'une majorité écrasante des membres de la communauté mondiale, nous considérons que le problème numéro un de la politique mondiale actuelle est celui de la prévention d'une guerre nucléaire. Cela dit, le désarmement chimique peut jouer un rôle positif important dans la solution des problèmes que posent la limitation de la course aux armements et le désarmement.

La majorité des orateurs, lorsqu'ils ont abordé le thème de l'interdiction des armes chimiques, ont constaté un certain progrès dans les négociations sur cette question, mais se sont en même temps déclarés insatisfaits par leur rythme et par leur nature.

Nous partageons ce sentiment. D'un côté, les négociations progressent et la délégation soviétique rend justice aux efforts déployés et à l'intérêt personnel manifestés par le Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Ekeus, et par ses collaborateurs. D'un autre côté, ces négociations sont encore très loin de l'objectif final. Il est même possible qu'elles en soient plus éloignées qu'elles ne l'ont été, disons, il y a six mois ou un an.

Quelles sont donc les causes d'une telle situation dans notre travail sur l'interdiction des armes chimiques ?

Sans doute sont-elles nombreuses. Il nous semble cependant que deux prédominent. Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer que le projet de convention américain a eu pour effet de freiner les négociations, avant même qu'il ne voie le jour. Tout le monde sait qu'en février, en mars et en avril de cette année, le travail du Comité spécial est resté presque au point mort. Il est vrai qu'alors les délégations d'un groupe de pays n'ont manifesté aucune inquiétude au sujet d'une telle situation et n'ont pas invité le Comité à accélérer son travail. Mais si c'est à cela que l'affaire se limitait. Une fois que les Etats-Unis ont présenté leur projet de convention en avril, il est devenu clair qu'il n'apportait aucune contribution constructive au travail déjà effectué à Genève et qu'il posait nombre de problèmes importants et insolubles qui n'existaient pas auparavant. La délégation américaine a beau dépeindre ce projet dans les couleurs les plus attrayantes, l'essentiel, c'est qu'il ne contribue pas à une compréhension mutuelle mais au contraire qu'il approfondit les divergences entre les participants aux négociations et les fait reculer sur un certain nombre de questions, en particulier sur celle du contrôle. Bien entendu, nous avons écouté avec attention les explications de l'Ambassadeur Fields, le chef de la délégation américaine, sur les différentes subdivisions du projet américain, mais cela n'a aucunement modifié notre évaluation générale de ce document. Nous en parlerons plus en détail dans l'une de nos interventions ultérieures.

Une autre cause de stagnation et même de régression est le fait que certaines délégations se sont engagées, à notre avis, sur la mauvaise voie. Elles ont entrepris de compliquer les négociations, de les alourdir en introduisant des questions toujours nouvelles dont l'absence n'aurait nullement nui à une interdiction des armes chimiques, ne lui aurait pas fait perdre son caractère universel,

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

ne l'aurait pas rendue moins efficace. L'ennui est que ces questions engendrent à leur tour des questions nouvelles et, comme le dit un proverbe russe, plus on s'enfonce dans la forêt, plus il y a de bois. Il devient de plus en plus difficile aux délégations de trouver un langage commun, des questions de deuxième ou troisième ordre cachent les principales et l'on ne voit parfois aucune issue à cette situation. On voudrait espérer que cela n'est pas fait intentionnellement, mais cela ne change en rien les résultats.

Nous sommes résolument contre une telle approche. Bien sûr, la future convention sur l'interdiction des armes chimiques, compte tenu de l'objet de l'interdiction et de ses particularités, sera inévitablement un document compliqué de droit international. Mais on ne peut pas oublier en même temps que nous menons des négociations politiques visant à résoudre des problèmes clefs qui détermineraient d'avance le bon fonctionnement de la convention. De toute façon, nous n'arrivons pas à faire entrer dans un lit de Procuste toutes les situations possibles liées au fonctionnement de la convention, car la vie présente des aspects bien plus multiples que tous ceux que l'homme pourrait imaginer. Nous sommes pour une concentration de l'attention sur les principaux éléments, sur les règles, et non sur les exceptions. C'est justement pourquoi on a prévu, dans le cadre des accords internationaux sur le désarmement, y compris dans la convention que nous préparons, de créer un comité consultatif qui sera chargé d'examiner toutes les situations qui se présentent, prévisibles et imprévisibles. C'est précisément la raison pour laquelle nous voulons exprimer, dans notre intervention d'aujourd'hui, certaines considérations générales relatives à l'activité de ce mécanisme très important de la future convention.

Avant de dire la teneur concrète de ces considérations, je voudrais évoquer à titre d'exemple certains problèmes dont il nous semble que l'examen et la solution pourraient être confiés au Comité consultatif. Ce sont avant tout ceux qui ne sont manifestement pas encore mûrs pour être résolus. Telle est, par exemple, la proposition formulée par une ou deux délégations d'inclure dans les interdictions principales de la future convention l'obligation des Etats de n'avoir aucune autre activité liée à la préparation de l'emploi des armes chimiques. Les participants aux négociations se représentent plus ou moins clairement les principaux engagements qu'ils prendraient en vertu de la convention : ne pas fabriquer d'armes chimiques, détruire leurs stocks, etc. Mais quelles autres activités devront-ils ne pas mener ? Il n'existe pas de réponse précise à cette question. On ne peut pas séparer, disons, une activité de préparation à l'emploi des armes chimiques de l'activité de préparation générale des troupes. Il est donc clair qu'on ne parviendra pas à s'entendre sur cette question.

Ne vaudrait-il pas mieux partir de l'idée que le Comité consultatif, composé de tous les participants à la convention, réuni en forum pour examiner toute question liée à l'application et au respect de la convention, puisse résoudre tout problème concret, y compris celui dont on vient de parler, dès qu'il aura acquis, naturellement, une configuration concrète.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Prenons un autre exemple. On nous propose - c'est la délégation des Etats-Unis qui le fait - que l'interdiction résultant de la future convention englobe on ne sait quel produit chimique quasi mystérieux, spécialement conçu pour renforcer les effets de l'emploi des armes chimiques. Après des demandes pressantes de préciser malgré tout ce dont il est question, il a été dit que l'on avait en vue des substances pouvant servir de diluants ou d'épaississants dans les armes chimiques, à modifier la viscosité des produits chimiques et leur persistance sur le terrain, à accroître leur capacité de traverser la peau de l'homme ou le filtre au charbon d'un masque à gaz, etc. Cette seule énumération, que l'on peut sans doute élargir, montre qu'il est question non pas d'un seul produit chimique concret quelconque, mais d'une multitude. Il est vrai en même temps qu'on ne nous en a nommé aucun. Par conséquent, il est proposé de ne pas mettre au point, de ne pas fabriquer, de ne pas accumuler et de détruire des substances que personne ne connaît. Est-ce sérieux ? Là aussi, s'il apparaissait une nécessité réelle de résoudre le problème mentionné, le comité consultatif pourrait prendre les mesures appropriées.

En un mot, nous attribuons une très grande importance au comité consultatif. Nous estimons que ce comité et ses organes subsidiaires doivent être chargés de résoudre en pratique la plupart des problèmes liés à l'application pratique et au respect de la convention.

Nous partons de l'idée que le comité consultatif, si l'on en parle dans un sens collectif, recevrait, conserverait et diffuserait les informations présentées par les Etats parties conformément aux prescriptions de la convention, rendrait aux Etats parties, sur leur demande, des services lorsqu'il s'agirait de mener des consultations entre eux, élaborerait des recommandations sur différentes questions techniques, etc.

Il aurait également un grand nombre de responsabilités en matière de réalisation et de coordination des vérifications sous toutes leurs formes. En particulier, nous estimons important que le comité consultatif élabore des méthodes standardisées de vérification et assure la vérification des communications concernant des cas d'utilisation d'armes chimiques. Il faut également inclure dans la convention une disposition bien nette indiquant comment et sur quelle base le comité consultatif déterminerait les modalités et les délais d'exécution des vérifications concernant les installations de destruction des stocks et les installations de fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques à des fins autorisées. Il tiendrait compte de la taille et des caractéristiques des stocks, des données sur les installations de destruction et de fabrication autorisée et de bien d'autres facteurs.

L'objectif le plus important dans le cadre de la future convention serait l'organisation correcte des relations de travail entre les organes internationaux et nationaux de contrôle. Ils doivent se compléter et s'aider l'un l'autre, car sans cela, si l'on ne se berce pas d'illusions au sujet d'"invitations ouvertes", le contrôle pourrait s'avérer imparfait. Vu sous cet angle, le rôle du comité consultatif pourrait apparemment aussi être considérable. Il faudra qu'il s'occupe même de sujets tels que la préparation spéciale du personnel national à la réalisation des inspections, le plombage des installations de fabrication d'armes chimiques, le maniement des scellés, etc.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On voudrait espérer que les considérations exposées faciliteront et accéléreront l'élaboration de la partie de la future convention relative au comité consultatif.

A propos de ce comité, je voudrais appeler l'attention sur une question d'importance primordiale - celle de la composition de son organe subsidiaire principal, le conseil exécutif. Nous proposons que ce conseil se compose de 15 membres représentants des Etats parties à la convention, dont 10 seraient élus par le comité consultatif par roulement pour une durée de deux ans pour chaque participant, cinq membres étant remplacés chaque année, les cinq autres sièges étant destinés aux membres permanents du Conseil de sécurité parties à la convention.

Dans ce mécanisme, il convient avant tout de voir une garantie de l'efficacité de la future convention, un souci du respect du principe de la non-atteinte à la sécurité d'aucune des parties.

Un problème très important est celui de l'élaboration des modalités d'adoption, par le comité consultatif et par ses organes subsidiaires, de décisions sur les questions de fond pour que ces modalités soient acceptables par tous les Etats parties à la future convention. Toutes sortes de propositions de grande portée ont été présentées à ce sujet, mais il n'y a toujours pas de réponse. Ce n'est pas étonnant, car le problème est réellement complexe. Cependant, à notre avis, une solution à ce problème existe et elle se situe, comme sur de nombreuses autres questions qui se posent à nous au cours de l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques, dans une approche réaliste des choses. Nous partons de l'idée que le consensus est la meilleure façon de prendre des décisions. Mais si l'on n'y arrive pas, notamment dans des délais fixés avec précision qui se comptent dans certains cas en jours et dans d'autres en heures, il n'existe à notre avis qu'une seule possibilité pratique, et je répète pratique : porter à la connaissance de la ou des parties le point de vue de chacun des membres du comité consultatif ou du conseil exécutif sur telle ou telle question. Les opinions des Etats, consignées selon des modalités juridiques établies, seraient dans leur ensemble, pour n'importe quel Etat, un facteur politique sérieux que l'on ne pourrait ignorer. En outre, dans les cas extrêmes, il serait toujours possible d'utiliser d'autres procédures prévues dans la Convention.

Telles sont les quelques considérations que la délégation soviétique voulait exposer à la Conférence au sujet des négociations sur l'interdiction des armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il encore une délégation qui souhaite prendre la parole ? Je n'en vois aucune, aussi je me propose maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer d'ici quelques minutes une réunion officieuse de la Conférence, comme annoncé aujourd'hui au début de la séance plénière.

La séance est suspendue à 13 h 20; elle est reprise à 16 h 6.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : la 275ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

(Le Président)

Conformément à la demande du Groupe des 21, je sou mets maintenant à la Conférence, pour décision à prendre, un projet de mandat pour un organe subsidiaire au titre du point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Ce projet de mandat est reproduit dans le document CD/515.

Y a-t-il des objections quelconques à l'adoption de ce texte ?

Je donne la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, je prends la parole au nom de plusieurs pays membres du Groupe des pays occidentaux de la Conférence. J'aimerais d'abord exprimer mon regret qu'à un moment où les consultations sur cette question ne sont pas terminées, le projet de mandat contenu dans le document CD/515 soit présenté dans une séance officielle de la Conférence pour faire l'objet d'une décision. Mais puisqu'il en est ainsi, répondant à votre demande de commentaires, j'aimerais dire la chose suivante : il n'a jusqu'à présent pas été possible de rassembler derrière ce projet particulier toutes les délégations du Groupe au nom duquel je parle. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'aucune des délégations membres du Groupe sous-estime l'importance cruciale de cette question : le Groupe demande instamment la poursuite des consultations sur cette question aux fins d'obtenir des résultats définitifs et plus positifs.

En exprimant mon regret de devoir vous communiquer ce message, j'aimerais, comme je l'ai déjà fait dans une réunion officieuse, rendre hommage à M. l'Ambassadeur Dubey, de l'Inde, et à ses collègues qui ont contribué, par un effort notable, à mettre au point un libellé qui a en grande partie répondu aux préoccupations de plusieurs délégations appartenant au Groupe.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne et donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. OULD-ROUIS (Algérie) : Monsieur le Président, au moment où la Conférence est appelée à prendre une décision sur le document CD/515 relatif au projet de mandat proposé par le Groupe des 21 pour un Comité spécial sur le point 3 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, permettez-moi de faire quelques observations en ma qualité de coordonnateur de ce Groupe.

La position du Groupe des 21 sur la question de la prévention de la guerre nucléaire est bien connue. Elle se trouve reflétée, entre autres, dans le document CD/341. Elle a été maintes fois réaffirmée par les délégations membres de notre Groupe.

Je n'ai donc pas l'intention de revenir en détail sur les raisons qui sous-tendent notre volonté de voir la Conférence du désarmement s'acquitter de sa tâche sur ce point et d'entamer des négociations sur des mesures appropriées et concrètes en vue de prévenir la guerre nucléaire.

(M. Ould-Rouis, Algérie)

Je voudrais seulement insister une fois de plus sur le caractère de haute priorité et d'urgence que le Groupe des 21 attribue à la question de la prévention de la guerre nucléaire.

Notre position se fonde sur le fait incontestable que le plus grand péril auquel le monde se trouve confronté aujourd'hui est la menace de destruction par une guerre nucléaire, guerre qui, répétons-le encore, serait fatale pour les belligérants comme pour les non-belligérants.

De ce constat découle l'intérêt vital que le Groupe des 21 porte à la négociation de mesures appropriées et pratiques en vue de prévenir la guerre nucléaire.

Le Groupe des 21 est certes convaincu que le moyen le plus efficace pour prévenir la guerre nucléaire est l'élimination totale des armes nucléaires, objectif auquel il demeure fermement attaché.

Toutefois, en attendant la réalisation de cet objectif, il s'avère urgent de prendre des mesures concrètes en vue de la prévention de la guerre nucléaire.

Monsieur le Président, vos prédécesseurs ont mené une série de consultations officieuses afin de parvenir à un consensus qui permettrait à la Conférence d'entamer des négociations sur ce point dans le cadre d'un Comité spécial. Vous-même, depuis que vous présidez notre Conférence, vous déployez des efforts dans le même sens. Force est malheureusement de constater que ces consultations n'ont pas abouti.

Tout au long de ce processus de consultations, le Groupe des 21 a fait preuve d'une grande flexibilité sur cette question.

Il a proposé plusieurs variantes de mandat afin de surmonter certaines difficultés rencontrées par des délégations. Le Groupe des 21 a par ailleurs examiné avec sérieux et responsabilité toutes les propositions de mandat qui lui ont été présentées par les autres groupes.

Malheureusement ni la souplesse affichée par le Groupe des 21 ni les concessions qu'il a dû faire dans le but de rendre possible un accord sur cette question n'ont débouché sur un consensus.

Cette absence de résultats, alors qu'il ne reste que quelques semaines avant la fin de cette session, ne peut que susciter les plus vives inquiétudes pour le Groupe des 21.

Ceci nous a incités à demander que la Conférence se prononce sur cette question à laquelle, faudrait-il le rappeler, nous attachons la plus grande importance.

Nous pensons en effet qu'il est temps que la Conférence prenne une décision responsable, appropriée autant à l'importance vitale de la question qu'à l'urgence qu'il y a à conjurer le risque d'une guerre nucléaire.

(M. Ould-Rouis, Algérie)

C'est à cet effet que le Groupe des 21 a présenté le projet de mandat figurant au document CD/515. Ce projet a été rédigé avec soin en tenant compte des préoccupations des autres groupes. Il présente l'avantage de permettre d'examiner toutes les propositions ayant trait au point 3 de l'ordre du jour de la Conférence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Algérie et donne maintenant la parole au représentant de la République populaire de Bulgarie.

M. KONSTANTINOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, étant le coordonnateur du Groupe socialiste en ce qui concerne le point débattu aujourd'hui, j'aimerais faire quelques observations. Tout d'abord, j'aimerais une fois de plus redire la conviction des pays socialistes que, dans la situation de menace grandissante d'une guerre nucléaire, l'écrasante majorité des pays du monde considèrent l'élimination de cette menace comme la plus haute priorité politique. Cela a été confirmé avec détermination par la dernière session de l'Assemblée générale. Dans ces conditions, la Conférence du désarmement se trouve dans une position unique pour contribuer - et devrait contribuer - à l'élaboration de mesures appropriées et pratiques pour prévenir une guerre nucléaire.

A cet égard, les pays socialistes ont étayé leur position par des documents de travail concrets et détaillés et un degré louable de flexibilité dans la recherche d'un mandat mutuellement acceptable.

Je devrais ajouter que nous ne pouvons pas nous permettre, dans le contexte d'une situation internationale aggravée, de laisser certains utiliser la question de la prévention de la guerre nucléaire comme une occasion commode pour marquer le pas, tandis que leurs programmes de réarmement nucléaire se poursuivent au même rythme.

Camarade Président, j'aimerais rappeler quelque chose qui s'est produit à la fin de la première partie de la session de cette année. Je cite un extrait de la déclaration du distingué représentant de l'Inde : "A moins de pouvoir prendre une décision pendant la première semaine qui suivra la reprise de la session de la Conférence, il ne nous restera pas assez de temps avant la préparation du rapport de la Conférence pour procéder à un examen véritablement exhaustif de tous les aspects de cette question, comme on aurait dû le faire depuis longtemps." Cela concerne le point 3. Je ne ferai pas de commentaires car cette déclaration n'en appelle pas. Cette déclaration avait alors sa valeur, mais maintenant que nous sommes à la fin du mois de juillet, elle se justifie encore davantage.

Il est donc très regrettable que les délégations occidentales aient une fois de plus bloqué la possibilité de prendre une décision raisonnable sur cette question vitale. Quant au document dont nous sommes saisis, le CD/515, les pays socialistes pensent qu'ils pourraient appuyer un tel mandat, bien qu'ils le considèrent comme un mandat minimum pour un groupe ou comité spécial qui traiterait du problème très important de la prévention de la guerre nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de la République populaire de Bulgarie et donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. QIAN JIADONG (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, en tant que partie indépendante, la délégation chinoise souhaiterait également formuler quelques observations sur cette question.

La prévention de la guerre nucléaire est un sujet de préoccupation pour tous les peuples du monde et a toujours été un point prioritaire à notre ordre du jour. Depuis le début de la session de printemps de cette année, les délégations ont procédé à de fréquentes consultations et ont fait de leur mieux pour créer les organes subsidiaires pertinents. Dans le contexte de ce processus, le Groupe des 21 a adopté une attitude positive particulièrement digne d'éloges, qui a été amplement démontrée par les deux déclarations faites par le distingué Ambassadeur de l'Inde. Le projet de mandat proposé le 11 juillet par ce même Groupe (CD/515) est un nouveau témoignage de la souplesse et de l'esprit de compromis de ce Groupe. Il est facile de voir que ce texte a un caractère très général et qu'il tient compte des vues de toutes les parties. Nous avons noté que le groupe des pays occidentaux a également fait des efforts et indique qu'il présenterait un projet. Malheureusement, nous ne l'avons pas encore vu jusqu'ici.

La délégation chinoise a toujours attaché une grande importance à la prévention de la guerre nucléaire et préconisé la création d'un organe subsidiaire approprié. Nous estimons que le mandat proposé par le Groupe des 21 est rationnel et constructif, et c'est pourquoi nous l'appuyons. Il devrait pouvoir servir de base à un accord. Nous continuons d'espérer que les autres parties feront également preuve de l'esprit de coopération et de compromis nécessaire et envisageront favorablement ce projet de mandat, afin que la Conférence soit en mesure de créer sans plus tarder un Comité spécial sur la prévention de la guerre nucléaire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de la Chine et donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. NOIRFALISSE (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais aussi exprimer des regrets aujourd'hui, mais surtout parce que nous ne sommes pas en mesure de célébrer un accord sur le texte d'un mandat pour un comité sur la prévention de la guerre nucléaire. Vous savez que ma délégation éprouve d'autant plus de regret qu'elle a travaillé activement à une solution qui pourrait être acceptable partout. Je crois qu'à ce stade-ci il convient de dire que la flexibilité, la disponibilité, l'esprit d'ouverture de plusieurs délégations, et en particulier de celles du Groupe des 21, et plus spécialement de son porte-parole pour les questions de la prévention de la guerre nucléaire, l'Ambassadeur Dubey, et également du porte-parole du Groupe des 21 pour le mois de juillet, ces qualités méritent d'être relevées, et je ne crois pas qu'elles doivent être relevées dans le sens d'une considération historique; je crois qu'elles constituent un gage de succès pour l'avenir, parce que nous restons confiants que, tôt ou tard, la Conférence du désarmement pourra aborder de manière systématique, dans le cadre d'un comité, les problèmes relatifs à la prévention de la guerre nucléaire et à toutes les questions qui lui sont liées.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de la Belgique.

Si personne d'autre ne souhaite prendre la parole, permettez-moi de dire ce qui suit. Eu égard aux déclarations qui viennent d'être faites, je me vois obligé, en ma qualité de Président, de déclarer qu'il n'y a pas à l'heure actuelle de consensus pour l'adoption du projet de mandat faisant l'objet du document CD/515.

Je me propose maintenant de soumettre à la Conférence, pour décision à prendre, un projet de mandat pour un organe subsidiaire au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires", qui a été présenté par le Groupe des 21 et publié sous la cote CD/520.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. OULD-ROUIS (Algérie) : Monsieur le Président, je m'excuse de revenir très légèrement en arrière avant d'aborder le point de l'ordre du jour que vous signalez pour faire une très courte déclaration au nom du Groupe des 21 pour exprimer notre sentiment à la suite de l'absence de consensus que vous venez d'annoncer. Voici la teneur de cette déclaration que je fais donc au nom du Groupe des 21.

"En présentant un projet de mandat qui prend en compte certaines préoccupations d'autres groupes de délégations, le Groupe des 21 était animé par la seule volonté de faciliter la formation d'un consensus qui aurait permis la création d'un comité spécial sur le point 3 de l'ordre du jour.

Il nous faut malheureusement constater que tel n'est pas le cas et c'est avec un grand regret que nous prenons acte de l'absence de consensus, du moins pour le moment, sur cette question.

Une fois de plus, la Conférence se trouve empêchée de s'acquitter de son mandat d'organe unique de négociation multilatérale en matière de désarmement. Ceci, évidemment, ne peut que provoquer en nous inquiétude et profonde déception.

Tout en formulant l'espoir que les délégations qui n'ont pas été en mesure d'accepter les termes de ce mandat revoient leur position, le Groupe des 21, qui a fait preuve d'une grande flexibilité tout au long des consultations, renouvelle sa pleine disponibilité dans la recherche d'un consensus sur cette question.

Le Groupe des 21, qui n'a cessé d'insister sur l'importance et l'urgence que revêt la question de la prévention de la guerre nucléaire, persiste dans sa conviction que la création d'un comité spécial doté d'un mandat adéquat constitue le meilleur moyen pour permettre à la Conférence d'entamer des négociations sur des mesures appropriées et concrètes en vue de conjurer le danger de guerre nucléaire."

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Algérie et passe maintenant au document CD/520, que nous avons examiné ce matin en réunion officieuse. Y a-t-il des objections quelconques à l'adoption de ce texte en tant que mandat pour un organe subsidiaire de la Conférence au titre du point 1 de l'ordre du jour ? Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. OULD-ROUIS (Algérie) : Monsieur le Président, lors de la séance plénière du 19 juillet, le Groupe des 21 a demandé une prise de décision, comme vous venez de le rappeler, sur le projet de mandat pour un comité spécial sur le point 1, projet qui a été distribué donc sous la cote CD/520.

Compte tenu de la présentation ce matin de deux autres projets sur ce même point et des déclarations que nous avons entendues ce matin, le Groupe des 21, faisant preuve une fois de plus de souplesse, est disposé à accepter que la Conférence sursoie à la prise de décision sur le CD/520 jusqu'à la prochaine séance plénière afin de permettre d'éventuelles consultations, étant entendu qu'il s'agit là de l'ultime échéance, eu égard à l'urgence que requiert une telle décision. Le Groupe des 21 prend note également avec satisfaction du fait que le groupe d'Etats socialistes serait disposé à ne pas insister sur le mandat figurant dans le document CD/522 si le projet reproduit dans le CD/520 était adopté par la Conférence.

Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Algérie et donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. BUTNER (Australie) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie Monsieur le Président. J'ai demandé la parole pour exprimer sans plus attendre les sentiments de reconnaissance qu'éprouve ma délégation, et je crois pouvoir en dire autant au nom des huit autres dont j'ai été le porte-parole ce matin. Nous avons effectivement demandé un délai pour pouvoir procéder à des consultations et notre distingué collègue d'Algérie a bien voulu l'accepter.

Je voudrais dire aussi, Monsieur le Président, que ma délégation n'a pas manqué de prendre note de la très judicieuse suggestion que vous avez faite en réunion officielle selon laquelle nous devrions entamer de nouvelles consultations, multilatérales et bilatérales avez-vous dit, je crois, à propos de cette question; je suis convaincu que ma délégation et les autres délégations au nom desquelles j'ai parlé ce matin seront certainement très heureuses de s'engager dans ce processus de consultations.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Australie et donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je serai extrêmement bref. J'avoue que c'est avec une certaine hésitation que notre groupe accepte l'idée de reporter à jeudi prochain l'examen du mandat pour le point 1 de l'ordre du jour, mais je voudrais souligner que nous espérons bien que ce sera là, en quelque sorte, la date ultime.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration. J'annonce que l'examen des mandats proposés par diverses délégations au titre du point 1 de l'ordre du jour est reporté à la séance de jeudi, au cours de laquelle seront prises les décisions appropriées. Je souhaite des consultations fructueuses aux délégations intéressées. Si plus personne ne désire prendre la parole, j'ai l'intention de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 26 juillet, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 30.